

Saint André-Allas

Notre commune pendant le confinement.

Il nous semble important de faire le point sur la vie de notre collectivité et sur le fonctionnement des services de la mairie depuis le début du confinement.

D'abord rappelons que la mairie est joignable 24h sur 24, 7 jours sur 7. Cette astreinte téléphonique permet de répondre aux interrogations et aux attentes personnelles des habitants mais également aux entreprises, aux partenaires réguliers, aux services du département et de l'état, aux corps constitués (centre de secours, gendarmerie).

Une cellule de veille a été constituée. Elle est chargée d'apporter un regard particulier et un contact aux personnes âgées et seules pour mieux les soutenir dans leur quotidien.

Les élus sont en contact permanent. Le bureau municipal se réunit régulièrement par téléconférence. Les dossiers en cours sont bien entendu ralentis mais ils font l'objet d'un suivi attentif.

Les deux agents administratifs du secrétariat et de la comptabilité sont en télétravail. Elles assurent le suivi et l'envoi de courriers, le règlement et l'envoi des factures, les actes d'état civil et le traitement des dossiers d'urbanisme. Ce dernier point s'effectue en lien avec les services de la communauté de communes.

Bien que la mairie soit fermée au public, élus et agents peuvent recevoir sur rendez-vous mais uniquement pour des cas spécifiques d'urgence.

Le confinement actuel impose de rester chez soi : en cas de nécessité, des attestations de déplacement dérogatoire sont à la disposition des usagers sous l'auvent de la salle du conseil municipal, à la boulangerie Margot ou au débit de tabac Mercier.

Actuellement, les ouvriers municipaux de voirie n'interviennent à la demande du maire que pour des motifs liés à la salubrité et à la sécurité. A partir du 14 avril, ils reprendront le travail sur des tâches individuelles ciblées.

Si le confinement est levé, le personnel communal de l'école reprendra le travail au cours de la dernière semaine des vacances de Pâques afin de remettre le groupe scolaire en ordre avant le retour des enfants.

Tous les employés municipaux seront dotés de masques et de gants. Une commande est en cours en lien avec l'Union des maires de la Dordogne et la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

L'école s'inscrit dans la continuité pédagogique de l'enseignement à distance.

L'objectif sanitaire de limiter, autant que faire ce peu, les déplacements des personnes répond à des impératifs stricts : la directrice, Anne Manet et l'ensemble des enseignantes sont en permanence à l'écoute pour répondre aux besoins spécifiques des élèves et de leurs familles. Si besoin, la mairie viendra en soutien au regard des demandes éventuelles.

Au niveau social, le CIAS continue à assurer ses fonctions dont le portage des repas à domicile pour les personnes âgées ou empêchées. Pendant le confinement, le CIAS met également en place un nouveau service de livraison de courses (numéro vert gratuit le 0 805 38 6000).

Enfin, nous souhaitons rappeler que les commerces de proximité (dont le maintien d'ouverture est fixé par décret) installés sur la commune fonctionnent : boulangerie, débit

de tabac. Que les maraîchers bio du lieu-dit « La chambre » et la GAEC du Pinhier (produits laitiers) répondent aux commandes et enlèvements sur place selon les procédures de précautions.

Nous remercions chaleureusement les nombreux andrésiens qui se sont manifestés pour proposer leur aide. Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous, en cette période à la fois inédite et particulière, la sérénité, la confiance, la solidarité qui s'imposent.

Patrick Salinié
Maire de Saint André Allas